



Initiatives-Formation
43 Boulevard du Maréchal Joffre
92340 Bourg-la-Reine

Adaptation de l'activité de formation

dans le cadre de la prévention sanitaire COVID19

à partir du 29 novembre 2021, et jusqu'aux dispositions nouvelles, le cas échéant

Bourg-la-Reine, le 3/12/2021

Au titre de la prévention de Covid-19 et conformément aux orientations relatives aux mesures applicables au fonctionnement des structures de la formation professionnelle, le présent document décline les modalités **d'intervention des professionnels et d'accueil du public**. Ces consignes et recommandations s'inscrivent dans le cadre réglementaire défini par le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 et le protocole sanitaire en entreprise actualisé le 29 novembre 2021 par le ministère du Travail¹.

Des ajustements complémentaires pourront intervenir en cas de dégradation de la situation sanitaire :

1/ La dispensation des programmes de formation en présentiel est conditionnée par le respect des mesures sanitaires permettant de prévenir une reprise épidémique. Certaines formations pourraient être proposées en modalité hybride voire distancielle. Un aménagement de cours et d'espaces d'accueil présentiel est proposé, en prenant en compte :

- l'adaptation d'accueil simultané des groupes, circulation des publics dans les espaces communs (pause, repas, etc.)
- la plus-value d'un cours distancié / présentiel.

2/ Le port du masque et les mesures d'hygiène doivent être renforcés de façon rigoureuse, associés au respect conseillé d'une distance physique, ainsi que le nettoyage, l'aération des locaux (5 min toutes les heures), et la gestion des flux de personnes.

3/ Accueil présentiel :

a/ **Amplitude d'ouverture** d'Initiatives-Formation : 8h30-18h, du lundi au vendredi, certains vendredi soir, et de 8h30-17h certains samedis, en présence d'un personnel technique ou pédagogique. Le port de masque est vérifié, le gel hydro-alcoolique est à disposition à l'accueil. A son arrivée, toute personne est invitée à se laver les mains.

b/ **Espace de travail**

Le port de masque est à favoriser dans tous les espaces collectifs de travail : bureaux, couloirs, salles de formation, ateliers.

La salle de cours est attribuée aux personnes en formation et leur intervenant :

Le nom de la salle pour votre cours est affiché sur l'écran à l'accueil, pour réduire les passages dans les couloirs.

c/ **Sanitaires :**

- Accès un par un ;
- Une procédure pour se laver les mains affichée dans chaque sanitaire ;
- Renforcement des désinfections effectuée plusieurs fois par jour ;

d/ **Les pauses et le repas** : toutes les personnes sont sollicitées de respecter la distanciation de 2 mètres ou à prendre leur repas à l'extérieur.

- Les **pauses de cours sont prises aux heures fixes** dans chaque salle de cours indiquée dès votre arrivée à Initiatives ;
- Un repas simple peut être pris dans votre salle de cours, **sans déplacement de tables (une personne tous les 2 mètres), l'observation de gestes d'hygiène avant et après ;**

¹ [protocole-nationale-sante-securite-en-entreprise.pdf](#) (travail-emploi.gouv.fr)

e/ **Epreuves et examens** peuvent être réalisées en présentiel.

f/ **Moments de convivialités** sont déconseillés, et quand ils ont lieu, le respect des 2 mètres de distance entre les personnes est à observer.

g/ **Remise de diplômes et de titres** peut être organisée, aux mêmes conditions que les cours.

Margot TANDT-NOWAK
Directrice d'INITIATIVES Formation

INITIATIVES Formation
INSTITUT SUPERIEUR TECHNIQUE EN TRAVAIL SOCIAL
& FACULTE LIBRE D'ETUDES POLITIQUES FLEPES
43, Bd du Maréchal Joffre
92340 BOURG-LA-REINE
01 41 13 48 23 / formation.paris@initiatives.asso.fr